

UNE USINE À GAZ QUI TOMBE SUR LES AGENTS !

M-A-C-F, QUATRE LETTRES QUI NE RAPPORTENT PAS BEAUCOUP AU SCRABBLE, MAIS QUI VONT COÛTER CHER AUX OPÉRATEURS DU COMMERCE INTERNATIONAL ET VONT PESER SUR LES AGENTS...

Depuis le 1er janvier 2026, le **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)** est entré en vigueur.

Présenté comme un outil de lutte contre les fuites de carbone, il devient surtout une nouvelle mission lourde et complexe officiellement pilotée par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) mais surtout imposée aux PAE et aux bureaux de douane, sans formation adéquate ni effectifs supplémentaires.

UN DISPOSITIF EXTRÊMEMENT COMPLEXE...

Le MACF impose une tarification carbone sur l'acier, l'aluminium, le ciment, les engrais azotés, l'hydrogène et l'électricité importés. Les règles sont denses :

- obligations nouvelles pour les importateurs (déclarations d'émissions, calcul du coût des certificats MACF avec un cours variable en fonction du marché carbone, justificatifs à fournir) ,
- seuils d'exemption à 50 tonnes, multiples annexes réglementaires, procédures d'autorisations kafkaïennes, registre spécifique à l'ergonomie douteuse ,
- élargissement progressif prévu à d'autres secteurs.

Même le Conseil de l'UE reconnaît la nécessité de simplifier le mécanisme, tant sa charge administrative est lourde ! Et elle retombe directement sur les PAE et les bureaux de douane

LES SERVICES DOUANIERS EN PREMIÈRE LIGNE

Tandis que les PAE sont chargés de l'interprétation de textes techniques et des habilitations des opérateurs, les bureaux sont chargés du contrôle des importations MACF et de la vérification du statut de « déclarant MACF autorisé ».

Aucune formation préalable !

Alors que la DGEC et les Douanes publient guides, FAQ, webinaires et registres, les agents de terrain n'ont reçu aucune formation sérieuse pour assurer ces contrôles.

Analyse des émissions intrinsèques, compréhension des règles d'exemption, articulation avec les déclarations douanières : tout repose aujourd'hui sur l'auto-apprentissage, au risque d'erreurs et d'incompréhensions !

PIRE, en cas de sélection du mauvais code lors de la saisie de la déclaration dans DELTA IE, la marchandise est bloquée et les opérateurs se tournent naturellement vers les bureaux pour demander des explications.

Cerise sur le gâteau : l'accès au registre MACF, indispensable pour les contrôles nécessite la dotation pour chaque agent d'un smartphone, afin de s'authentifier sur le site de la commission européenne !

Le déploiement chaotique de DELTA IE vient se superposer à la charge MACF qui occasionne aussi son lot d'erreur (codes invalides, numéros de déclarant MACF autorisé non reconnus, problème de liaison GUN entre DELTA IE et le registre MACF empêchant l'opérateur de valider sa déclaration).

Les agents sont déjà épuisés par la transition vers DELTA IE et pourtant aucune augmentation d'effectifs pour absorber le combo MACF + DELTA IE !

MACF,
FÉVRIER 2026



GROGNE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

ET CE SONT, ENCORE ET TOUJOURS, LES SERVICES QUI L'ENCAISSENT !

Les opérateurs dénoncent à l'unisson une énième taxe carbone à payer sur les importations, les lourdeurs déclaratives, la complexité du calcul des émissions et les risques de blocage à l'importation.

Dans les DOM, également plombés par le dispositif, les autorités politiques locales ont déjà dénoncé un mécanisme qui vient alourdir la problématique vie chère en renchérissant le coût des importations sur des matériaux essentiels aux infrastructures (ciment, acier) et l'agriculture (engrais).

Les services font face à un flot de questions techniques, souvent très pointues, de la part des opérateurs économiques, qui eux-mêmes s'échinent à comprendre le dispositif et que Bruxelles peine à stabiliser.

Ce sont les agents qui doivent gérer le mécontentement général sans moyens, sans cadre clair, sans formation.

LA CFDT DEMANDE

- La reconnaissance de cette charge de travail supplémentaire dans nos missions,
- La stabilisation de DELTA IE avant toute nouvelle extension de missions,
- Un renfort immédiat des effectifs dans les bureaux pour tenir compte de la charge de travail accrue,
- Une formation complète des agents de terrain avant tout contrôle MACF,
- Dotation de smartphone pour chaque agent amené à effectuer des contrôles MACF,
- Une ligne claire DGEC-DGDDI pour répondre aux questions techniques,

TROP, C'EST TROP

Le MACF illustre une dérive désormais bien connue : chaque nouvelle politique publique se traduit par une mission supplémentaire pour la Douane... sans moyens, sans formation, sans anticipation.

Après DELTA IE, déjà déstabilisant pour les services et les opérateurs, voici une nouvelle usine à gaz technico-réglementaire qui s'abat sur les bureaux et les PAE, dans l'improvisation la plus totale.

À ce stade, de nombreuses lignes rouges ont été franchies.

On ne peut pas exiger des agentes et agents :

- d'absorber des dispositifs européens d'une extrême complexité,
- de gérer la colère légitime des opérateurs,
- de sécuriser juridiquement des contrôles sensibles,
- tout en travaillant avec des outils instables et des effectifs insuffisants.

Le MACF ne peut pas reposer sur le bricolage, le système D et l'épuisement professionnel.

Si l'État veut une douane au rendez-vous des enjeux climatiques et économiques, ce que nous appelons de nos vœux, alors il doit lui en donner les moyens humains, techniques et indemnitaires.

À DÉFAUT, CE MÉCANISME RESTERA CE QU'IL EST AUJOURD'HUI POUR LES SERVICES : NON PAS UN OUTIL CLIMATIQUE AMBITIEUX... MAIS UNE CHARGE SUPPLÉMENTAIRE INGÉRABLE.

